

Plan Local d'Urbanisme

DIANE CAPELLE

② PLAN DE ZONAGE

Echelle : 1/2000

PRÉPARATION :

APPROBATION :


Date de référence : SEPTEMBRE 2001

- Zone U = Zone Urbanisée
- Zones 1AU = Zones A Urbaniser
- Zones A = Zones Agricoles
- Zones N = Zones Naturelles

D.P.U.
 Par délibération du conseil municipal du 23.07.2002
 un droit de préemption (art. 10) est exercé sur l'ensemble
 des terrains (AU) délimités par le plan d'occupation des
 sols (art. L.211.1 et suivants du code de l'urbanisme).

LEGENDE :

- +--- LIMITE DE COMMUNE
- - - LIMITE DE ZONE
- - - LIMITE DE SECTEUR
- ▨ EMPLACEMENT RESERVE
- MARGE DE RECUL
- ▨ PT2 SERVITUDES RELATIVES A LA PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES DES CENTRES D'EMISSION ET DE RECEPTION EXPLOITES PAR L'ETAT



ECHILLE : 1/2000